

ÉMETTRE UNE FACTURE ÉLECTRONIQUE À LA SACEM

Notice

Avant de commencer

Vous aurez besoin de votre décompte de droits d'auteur disponible dans votre espace membre.

Vous y trouverez :

- le numéro de bon de commande ;
- votre numéro de compte Sacem ;
- le numéro de répartition ;
- le montant des droits à facturer.

Attention : Une facture ne comportant pas le numéro de bon de commande sera rejetée.

ÉTAPE 1 : VÉRIFIEZ VOTRE RÉGIME DE TVA

Votre régime de TVA détermine la manière dont votre facture doit être établie.

Vous êtes en franchise en base de TVA

- vous ne facturez pas de TVA ;
- votre facture doit comporter la mention :

Franchise en base de TVA, TVA non applicable, article 293 B du CGI.

Vous êtes redevable de la TVA

- vous devez appliquer la TVA correspondant à votre situation fiscale ;
- votre outil de facturation doit être paramétré avec votre option de TVA (sur les débits ou sur les encaissements).

Vous avez reçu un décompte neutre

Le décompte neutre ne préjuge pas de votre régime de TVA.

Vous devez déterminer si vous êtes :

- en franchise en base de TVA ;
- ou redevable de la TVA,

puis établir votre facture selon les règles correspondantes.

Attention : Si le régime indiqué dans votre espace membre est incorrect, mettez-le à jour et contactez la Sacem afin qu'un nouveau décompte soit généré.

ÉTAPE 2 : PARAMÉTREZ VOTRE SOCIÉTÉ

Vérifiez que les informations suivantes sont correctement renseignées dans votre solution de facturation électronique :

- raison sociale ;
- adresse fiscale ;
- SIRET du siège social ;
- numéro de TVA intracommunautaire lorsque celui-ci est requis.

Ces informations doivent être identiques à celles figurant dans vos documents officiels.

Vous pouvez vérifier ces informations dans votre extrait Kbis, dans l'annuaire des entreprises de l'État, dans Chorus Pro ou dans le Registre national des entreprises (RNE).

ÉTAPE 3 : CRÉEZ LE CLIENT SACEM

Renseignez les informations suivantes :

Raison sociale

SOC AUTEUR COMPOSITEUR EDITEUR MUSIQUE

Clé d'adressage

775675739_BENEFICIAIRES

Ne supprimez pas le caractère "_".

Adresse

225 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
France

SIRET

77567573903131

TVA intracommunautaire

FR42775675739

Reprenez ces informations à l'identique, sans abréviation ni modification.

ÉTAPE 4 : SAISISSEZ LA LIGNE DE FACTURATION

Champ	Valeur
Libellé	Droits d'auteur
Quantité	1
Prix unitaire	Montant HT figurant sur le décompte

ÉTAPE 5 : REPORTEZ LES RÉFÉRENCES DU DÉCOMPTÉ

Numéro de commande (BT-13)

Reportez le numéro de bon de commande indiqué en haut à gauche de votre décompte.

Son absence entraîne le rejet automatique de la facture.

Référence comptable (BT-19)

Reportez votre numéro de compte Sacem, également indiqué en haut à gauche du décompte.

Ordre de vente (BT-14)

Reportez le numéro de répartition indiqué au milieu du décompte. Par exemple, la répartition d'octobre 2026 correspond au numéro 676.

Si votre logiciel ne prévoit pas les champs BT-19 et BT-14, indiquez-les dans les commentaires ou notes de la facture :

Référence comptable : [n° compte Sacem]

Ordre de vente : [n° répartition]

AVANT L'ENVOI

Nous vous recommandons de vérifier que :

- ✓ votre service de facturation électronique est activé ;
- ✓ votre régime de TVA est correctement paramétré ;
- ✓ vos informations d'identification sont exactes ;
- ✓ les informations du client Sacem ont été reprises sans modification ;
- ✓ les trois références du décompte ont bien été renseignées : numéro de bon de commande, numéro de compte Sacem et numéro de répartition.